



Accords temps de travail dans les 3D : la FEETS-FO refuse le moins-disant social

Paris, le 30 septembre 2026

Les techniciens de la 3D (dératisation, désinsectisation, désinfection) protègent la santé des usagers dans les établissements de santé, les cuisines collectives, les restaurants, les hôtels, les entrepôts, les immeubles... Ils se déplacent d'un site à l'autre toute la journée, et c'est leur temps de travail que l'on remet aujourd'hui en cause.

Chez Sapien comme chez Rentokil, un accord temps de travail a été dénoncé et chaque entreprise s'en sert pour proposer ou imposer moins aux salariés. La Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO) constate que, dans les deux cas, ce sont les salariés qui doivent payer la facture.

Chez Sapien, l'entreprise a elle-même dénoncé l'accord temps de travail en invoquant la compétitivité. Selon le projet qu'elle présente aux salariés, les 22 jours non travaillés et les 6 RTT des techniciens seraient supprimés, soit 28 jours de repos par an remplacés par 12,5 RTT : 15,5 jours de repos en moins. Le personnel de structure perdrait 6,5 RTT. Les heures de trajet au-delà d'une heure ne seraient plus payées chaque mois mais bloquées sur un compteur jusqu'à l'année suivante. En échange : une augmentation de 2,5 % et un intéressement pouvant atteindre 1 200 €, sans garantie. Quinze jours et demi de repos en moins contre 2,5 %, le compte n'y est pas. Les militants FO rapportent qu'en plein appel à la grève, l'entreprise a rappelé aux salariés que leur participation et leurs primes dépendent des résultats.

Chez Rentokil, FO Rentokil a dénoncé l'accord temps de travail le 11 février 2025 pour obtenir mieux pour les salariés, puis a demandé par écrit l'ouverture d'une négociation. L'entreprise a laissé passer plus de quinze mois avant de présenter au CSE du 18 juin 2026 une décision unilatérale. Son préambule évoque des réunions de négociation. Pour FO Rentokil, ces réunions n'ont jamais été de véritables négociations. Le CSE n'a pas apporté une seule voix à l'entreprise : 5 contre, 6 abstentions, 0 pour. Selon le calcul de FO, cette décision retire une heure par jour aux salariés concernés, soit plus de 3 000 € brut de moins par an.

Le Code du travail encadre ce qui suit la dénonciation d'un accord (article L2261-10). Quand elle émane de tous les signataires employeurs ou de tous les signataires salariés, l'accord continue de s'appliquer après le préavis jusqu'à ce qu'un nouvel accord le remplace, ou à défaut pendant un an. Une négociation doit alors s'engager à la demande d'une des parties. Une dénonciation ne donne pas à l'entreprise le droit de faire accepter un texte au rabais en agitant la menace de tout perdre, ni celui de décider seule une fois le temps passé sans véritable négociation. Chez Sapien comme chez Rentokil, la FEETS-FO voit la même méthode : laisser s'installer l'urgence ou le vide, puis s'en servir pour faire reculer les droits des salariés. Elle refuse que cette méthode s'installe dans le secteur 3D.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20



La FEETS-FO apporte tout son soutien à FO Sapien, à FO Rentokil et aux salariés mobilisés dans les deux entreprises. Elle exige de Sapien l'ouverture d'une véritable négociation avec les organisations syndicales représentatives, et de Rentokil le retrait de sa décision unilatérale et l'ouverture d'une véritable négociation. Elle refuse toute baisse de rémunération ou de repos sans compensation durable, et demande aux deux entreprises de mettre fin aux pressions exercées sur les salariés et leurs représentants. La FEETS-FO utilisera tous les moyens à sa disposition pour que les salariés ne paient pas la facture de ces choix, et restera mobilisée partout où une entreprise tentera d'imposer le moins-disant social.

Contacts :

Zaïnîl Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Malvina Caubère, Secrétaire fédérale, 07 57 76 47 53



FEETS FO
Fédération de l'**E**quipement, de l'**E**nvironnement, des **T**ransports et des **S**ervices **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20

